

Street Fishing de Guipel
Samedi 9 novembre 2019
REGLEMENT DE LA COMPETITION
(Adapté du règlement du Breizh Carna Club)

La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Il devra être suivi obligatoirement par tous les concurrents.

Article 1 : Caractéristiques et conditions

La compétition se déroule en Binôme et du bord. Les participants doivent être munis de leur permis de pêche complet afin de posséder les droits de pêche du parcours (2^{ème} catégorie en réciprocité domaine public).

Inscription à partir de 14 ans. Les mineurs doivent envoyer, à l'inscription, une autorisation parentale sur papier libre.

Article 2 : Modes de pêches

- 1) Seule la pêche au lancer est autorisée.
- 2) En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne, mais pourra en posséder plusieurs montées.
- 3) Pêche aux leurres artificiels uniquement. Les appâts naturels sont interdits.

Article 3 : Application d'autres normes

Outre les points de ce présent règlement, seront appliquées :

- 1) La législation française, en cours, en matière d'exercice de la pêche conformément au Code de l'environnement ;
- 2) La législation du département, où se dispute la compétition, en cours, en matière d'exercice de la pêche, conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le département d'Ille et Vilaine.

Article 4 : Comptabilisation des prises et pénalités

- 1) Les espèces comptabilisées seront : le sandre, la perche, le brochet, le black bass, le silure et le chevesne.

Maille (bout de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée) :

- Sandre : 40cm
- Perche : 20cm
- Brochet : 50cm
- Black Bass: 30cm
- Silure : 80cm

- 2) Seuls les poissons pris devant les opercules seront comptabilisés.

- 3) Les points seront accordés de manière suivante : 1 mm = 1 point.

- 4) Quotas : 5 Perches, 3 sandres, 3 brochets, 1 Black Bass, 1 silure (coefficient 0,5)
- 5) **Chaque binôme se voit remettre une réglette et deux badges (un par pêcheur) en début de compétition. Pour la mesure des poissons, les compétiteurs devront placer leurs prises dans la réglette souple, tête du poisson sur la butée, selon les consignes données lors du briefing. La validation du poisson se fera par la prise d'une photo numérique horodatée du poisson sur la réglette (appareil photo ou smartphone). Les badges des deux pêcheurs constituant le binôme doivent figurer sur la photo. La photo sera transmise par MMS aux commissaires, ou validée en fin de manche.**
- 6) Tout poisson mort ou blessé entraînera une pénalité équivalente à la longueur du poisson mort ou mal en point : une perche de 27 cm morte fera perdre 270 points au participant fautif.
- 7) Tout participant ne respectant pas les poissons, le milieu naturel ainsi que les autres participants concurrents sera automatiquement disqualifié.
- 8) Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, en cas d'égalité le participant ayant capturé le plus gros poisson est déclaré vainqueur.
- 9) Les pêcheurs disposent de 30 minutes à partir de la fin de la manche pour formuler des réclamations et vérifier les points et photos avant proclamation de résultats. La décision du jury est définitive et non contestable.

Article 5 : Déroulement

La compétition se déroulera sur les bords du Canal d'Ille et Rance et l'étang de Villemorin sur les communes de Guipel et de Montreuil sur Ille.

Les déplacements se font à pied.

Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors du briefing aux compétiteurs. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation.

La pêche se déroulera sur un parcours indiqué sur le plan en annexe.

Tous les détails sur la compétition seront expliqués lors du briefing compétiteurs.

Horaires de pêche : 9h à 15h.

Les binômes devront être de retour au lieu du briefing pour 15h20 et devront gérer leur secteur de pêche en tenant compte du trajet de retour.

Planning :

8h00: Accueil des compétiteurs avec un petit déjeuner,

8h30: Briefing sur le déroulement de la journée,

9h00: Début de la compétition.

15h00: Fin de la compétition.

16h: Proclamation des résultats, remise des prix et verre de l'amitié.

La pêche se déroule librement mais en respectant les règles suivantes :

Il sera demandé à chaque concurrent/binôme de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore. Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

Article 6 : Intempéries

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée, les organisateurs ne rembourseront que les sommes non engagées au moment de la décision.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Article 7 : Interdiction de pêche

Les participants s'engagent à ne pas pêcher sur les secteurs de la compétition 7 jours avant la date de celle-ci (pour ne pas solliciter en excès les poissons). Les secteurs de configuration similaire existent sur le Canal d'Ille et Rance pour les « pré-fishing ». Tout participant qui ne respecterait pas cet article sera disqualifié et les droits d'engagement ne seront en aucun cas remboursés.

Il est interdit de sortir des secteurs de pêche sous peine de disqualification.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Les pinces buccales ou « fish grip » ne sont pas autorisées pour saisir les poissons.

L'inscription sera validée :

1-A la réception d'un chèque de 40 euros (par binôme) ou de deux chèques de 20 € (un par pêcheur constituant le binôme) à l'ordre de l'AAPPMA La Gaule Montreuillaise.

2-D'une autorisation parentale écrite (pour les mineurs de plus de 14 ans).